

# 2J

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE**  
**AU CAPITAL DE 1.000€**  
**10 AVENUE ANTOINE CHANUT**  
**60100 CREIL**

## **ANNEXE 1**

---

### **CONSTITUTION DE LA SOCIETE**

### **ORGANISATION DE SON FONCTIONNEMENT**

---

#### **Nomination du GERANT**

**M. JEDDI Hakim**, résidant 6 Impasse des Chardonnerets, 60100 CREIL, de nationalité française, né le 25/01/1979 à Creil (Oise)

est nommé comme premier GERANT de la Société pour une durée indéterminée.

**M. JEDDI Hakim** accepte lesdites fonctions et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Le GERANT ne recevra aucune rémunération pour l'exercice de son mandat, sous réserve de toute décision collective des associés ou décision de l'associé unique intervenant ultérieurement et lui attribuant une rémunération.

#### **Jouissance de la personnalité morale de la Société**

Conformément à la loi, la Société ne jouira de la personnalité morale qu'à dater de son immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés. Le président est tenu, dès à présent, de remplir toutes les formalités nécessaires pour que cette immatriculation soit accomplie dans les plus courts délais.

L'état des actes accomplis au nom et pour le compte de la Société en formation, avec l'indication pour chacun d'eux de l'engagement qui en résulte pour la Société est annexé aux Statuts dont la signature emportera reprise desdits engagements par la Société lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Cet état a été en outre tenu à la disposition des associés dans les délais légaux à l'adresse prévue du siège social.

## Publicité

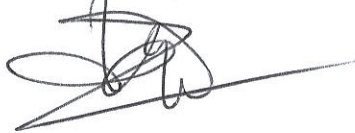
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de publicité relatives à la constitution de la Société et notamment :

- pour signer et faire publier l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social ;
- pour faire procéder à toutes formalités en vue de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés ;
- et plus généralement pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Fait à Creil, le 19/11/2024 en 5 exemplaires

Les fondateurs :

M. JEDDI Redouan



M. JEDDI Hakim



MME JEDDI Fatna



M. JEDDI M'Hamed

